



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 24 mars 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	16
VOTANTS	19
DATE DE CONVOCATION	
17 mars 2022	
DATE D’AFFICHAGE	
2 5 MARS 2022	
Codification : 7.3	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le	
2 5 MARS 2022 et publication du	
2 5 MARS 2022	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille vingt-deux, le **vingt-quatre**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le **dix-sept mars deux mille vingt-deux** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Patrick PORNET (arrive à 20h15), Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN (arrive à 20h20) et Lucie ROCH.

Absents avec excuse :

André ALEX donne pouvoir à Christian LAREURE
Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Didier DUPIN
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick DUCROS

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Lucie ROCH

OBJET : 2022-014 : Emprunt bancaire pour l'acquisition de l'ancienne pharmacie et pour les travaux de rénovation de la maison à pans de bois

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la réalisation d'un emprunt par la commune, pour le financement de l'acquisition de l'ancienne pharmacie ainsi que pour les travaux de rénovation de la maison à pans de bois.

Il s'agit d'un emprunt de 500 000 euros à contracter. Après consultation de plusieurs banques, les propositions sont les suivantes :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20220324-2022-014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

Publication : 25/03/2022

Etablissement	Crédit Agricole	Caisse d'Epargne	La Banque Postale
Durée et modalités de remboursement	15 ans	15 ans	15 ans
Taux	1.94%	1.57%	1.34%

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2021-12 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, décide à avec 18 voix et 1 abstention :

- **D'approuver** la réalisation de cet emprunt de 500 000 € auprès de la Banque Postale et aux conditions de cet établissement destiné à financer les investissements 2022 (acquisition de l'ancienne pharmacie et travaux de rénovation de la maison à pans de bois) et dont le remboursement s'effectuera en 60 échéances trimestrielles en amortissement constant.
Ce prêt portera au taux de 1.34 %. Le point de départ en amortissement est fixé au 1^{er} septembre 2022. Le versement des fonds se fera à la demande de l'emprunteur jusqu'au 06/05/2022, en une fois avec versement automatique à cette date.
La base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.
Le remboursement anticipé est autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
La commission d'engagement est de 0,10 % du montant du contrat de prêt soit 500 euros.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.
- **D'affecter** la recette correspondante sur le compte 1641 de la section d'investissement du budget général.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 25 mars 2022



Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20220324-2022-014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

Publication : 25/03/2022